La Révolution responsable de tout ?
Aperçu sur
L'état du château de Brissac avant la Révolution

Sources : ADML, série J, fonds du duché de Brissac ; Raimbault, Louis, *Histoire du château de Brissac…* Angers, 1888 ; Gautier, Charles, *Histoire de Brissac, de son château*…, Angers, 1919 ; Dauvergne, Robert, *Le château de Brissac au XVIIIe siècle*, Paris, 1945 ; Pierre de Cossé-Brissac, *Les Brissac, Maison de* Cossé, Paris, 1952 ; Asseray, Nicolas, *Le château médiéval de Brissac en Anjou (XV° - XVI°siècles)*, mémoire de master 1, Université de Tours, 2015

Quel était l'état du château et du domaine ducal avant la Révolution ? Bon ou mauvais ? La question intéresse d'autant plus que les historiens ont surtout insisté sur les déprédations révolutionnaires. C'est ce que fait l'abbé Gautier dans son *Histoire de Brissac et de son château* (Angers, 1919). Robert Dauvergne (*Le château de Brissac au XVIIIe siècle*, Paris, 1945), marque clairement les choses dans l'introduction de son étude : quand Augustin de Cossé obtient la levée du séquestre du domaine et qu'il est mis en possession du legs fait en sa faveur par le duc Louis-Hercule (acte du Bureau des Domaines du département de la Seine, 26 ventôse an IV / 16 mars 1796), le château est inhabitable du fait du vandalisme et du passage des troupes envoyées pour combattre la Vendée insurgée. Pour habiter Brissac, Augustin fit élever en conséquence, en 1802 1803, à quelques dizaines de mètres du vieil édifice, le Petit Château aujourd'hui détruit.
La Révolution responsable de tous les maux ? Il faut examiner les faits.

1785 : de Launay (ou Delaunay)

Quelle était donc la situation vers 1785 ? L'arrivée de l'ingénieur Delaunay à Brissac, sans doute en 1785, correspond au début d'une transformation brutale de l'insertion de l'ensemble castral dans le paysage de Brissac et de Quincé. C'est un ingénieur, Delaunay, qui prépare et qui dirige l'assèchement (« le dessèchement ») du grand étang entrepris à partir de mai 1785, après un premier échec en 1783 dû à l'opposition des riverains. Ses plans des terrains de l'étang ont été conservés (ADML Angers). La suppression de l'étang va entraîner des transformations en cascade jusqu'à une quasi complète transformation du paysage. Cet assèchement du grand étang en 1785 fait suite à celui du petit étang anciennement situé au pied du château en aval de la bonde et transformé en parterres à la fin du XVIIe siècle : quand Louis Boudan en 1695 réalise son fameux dessin aquarellé, il représente alors un jardin à la française en lieu et place de l'ancien petit étang. Nicolas Asseray (« La maîtrise de l'eau autour du château de Brissac du XIIe au XIX siècle », *Archives d'Anjou*, 2018 - vient de paraître, très intéressant) situe ce premier assèchement entre 1660 et 1695.

Profil du chasteau et de la ville de Brissac en Anjou, à quatre lieues de la ville d'Angers ; oultre Loire, veue du costé du chemin de Rochefort, ou du soleil couchant d'été, 1695
Louis Boudan
Collection François de Gaignières, BnF

1785 voit donc s'enclencher un mouvement de transformations qui ne s'achèvera en gros que vers le milieu du siècle suivant. En 1785, des groupes d'ouvriers creusent le canal de décharge de l'étang (via Caluso actuellement, vers le haut), à travers la chaussée, pour vider l'étang. Travail difficile, la vase ou le roc retardent le travail des hommes de pelle et de pioche. En fait, l'étang était logé dans une immense cavité naturelle (on la voit bien de

la route de Charcé, vers le château de La Roche) fermé par un socle également naturel au niveau du château : la chaussée des Barrières avait été posée au-dessus de ce socle.
L'environnement médiéval du château reçoit ainsi les premiers coups de pioche qui vont le détruire. Les premières victimes sont les moulins à eau posés sur la chaussée (deux roues, je pense, d'où le pluriel), et qui profitaient du dénivelé entre l'étang et les jardins à la française de Louis de Cossé (voir ci-dessus). Ces moulins sont au « chaumage » depuis novembre 1784 (depuis le 1er mai 1785 selon une autre source), mais pas le moulin neuf qui a fonctionné pendant l'hiver 1785 « sans rien déranger aux opérations de dessèchement de l'étang ». En 1785, Delaunay pense donc encore le sauver, car il est alors en bon état et son fermage donne des revenus à la recette du duché. L'ingénieur croit avoir suffisamment abaissé le niveau de l'eau en creusant sous la bonde pour vider l'étang, et n'a pas touché à l'alimentation en eau de ce moulin. Quant aux roues du moulin des Barrières, elles seront détruites dès le début d'année 1787 (cinq journées de travail pour cela).
Pendant le printemps et l'été 1785, l'environnement du château est un grand chantier. Delaunay secondé par Versillé fait porter l'effort sur la bonde et le canal de décharge, détruisent le déversoir en maçonnerie qui fixait depuis l'origine le niveau de l'eau (appelé pour cela « l'échantillon »), et, en conséquence, la surface de l'étang, creusent la bonde et le passage de l'eau, et vident à peu près l'étang. Détruite donc la bonde ouverte tous les trois ans par les officiers du duché pour pêcher le grand étang, détruit aussi le déversoir qui, en fixant le niveau de l'eau, avait permis au duc Louis Hercule de délimiter le terrain asséché qui allait lui appartenir. Ce déversoir, en cas de crue, laissait l'eau s'échapper par le canal de décharge dans les canaux du jardin et les douves pour rejoindre le cours de l'Aubance, allégeant ainsi d'autant la pression de l'eau sur la chaussée qui ne devait jamais être submergée.

Dessin du déversoir ou échantillon
Avec le niveau qui a servi en 1783 à tracer la ligne de clôture de l'étang
Avec la bonde, et l'entrée de l'eau alimentant les moulins
(non signé, non daté)

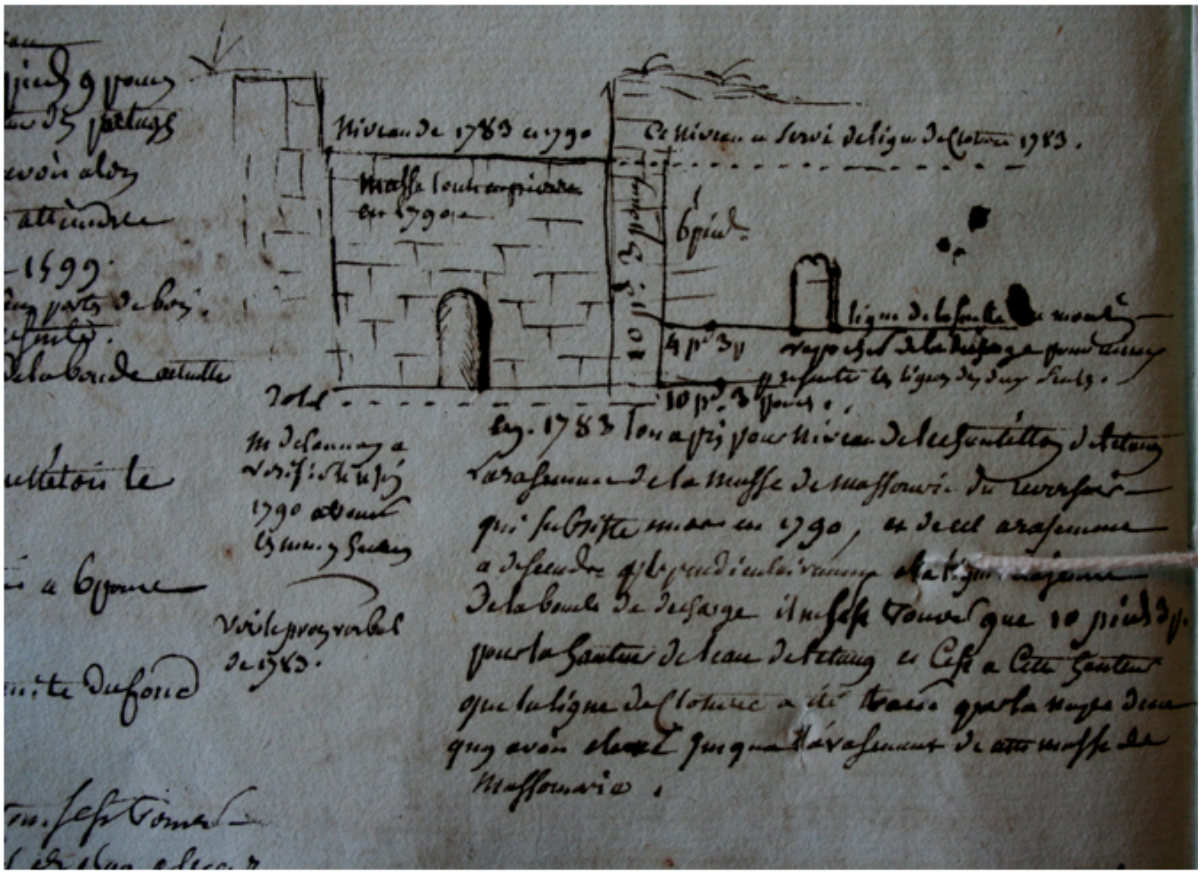

Simultanément, Delaunay et Versillé faisaient sonder les boues désormais exondées du fond de l'étang avec une herse « pour déterminer un courant d'eau » (en mai, AD 188 J) et tracer ainsi le canal qui allait servir de lit à l'Aubance. Les travaux du « grand canal » au milieu de l'étang commencèrent le 19 juin.

Une boite à misères…

Les choses auraient pu en rester là, laisser le château en l'état, seulement délesté de ses protections aquatiques ; au vu des documents, il ne semble pas que le duc Louis-Hercule, Maupetit, son intendant à Paris, et son chargé d'affaires à Brissac, le régisseur Urbain Versillé, aient perçu alors toutes les potentialités ouvertes par l'assèchement de l'étang, en particulier la possibilité de transformer radicalement la circulation autour du château et la « traverse » de Brissac. Brissac fut conçu comme site de défense face au sud, la route venant de Doué mise sous la garde des murailles qu'elle longeait sur plusieurs côtés : c'est encore cette image qui s'impose en 1785. Les difficultés -et l'échec momentané- de l'assèchement de l'étang vont bousculer les murailles médiévales de la grande cour du château. Et surtout les perspectives d'évolution de l'espace imaginées déjà par Delaunay et bientôt exécutées.
Mais cette importante opération du « dessèchement » du grand étang va se révéler une véritable boite à misères. Passons sur la guerre de tranchée conduite par les riverains de

l'étang pour préserver leurs terres : leur résistance obstinée va occuper les officiers et hommes de loi du duché pendant des années. Plus importantes pour notre sujet sont les erreurs d'appréciation et de calcul du chef de l'opération, l'ingénieur Delaunay. Rien ne va fonctionner comme prévu.
Il ne fallait pas se tromper dans les calculs de pente entre le niveau de l'étang asséché et les seuils des moulins de l'Aubance en aval du château. Il fallait éviter que les rives des canaux creusés ne s'éboulent dans l'eau (il fallut creuser et recreuser les canaux obstrués). On ne savait pas quoi faire des eaux du ruisseau de Montayer qui avaient la fâcheuse tendance en cas de crue à se déverser dans l'ancien étang plutôt que de suivre le cours de l'Aubance… En bref, vous l'avez compris, les eaux s'écoulaient fort mal par insuffisance de pente. Non pas que Delaunay ait mal calculé, mais il ne porta pas suffisamment attention à un phénomène qui touche les terrains qui s'assèchent : leur rétractation. Le niveau des sols de l'étang s'abaissa, faussant ainsi tous les calculs de l'ingénieur.

La déstabilisation des murailles de la grande cour

Dès septembre 1785, après plus de quatre mois de travail acharné sur le passage de la bonde et le canal de décharge, Delaunay décida de mettre en œuvre une autre option pour donner plus de pente aux eaux de l'Aubance : le creusement d'un autre canal d'écoulement. Où ? Dans le fossé nord du château, au pied de la muraille surmontée des remises et écuries représentées sur le dessin de Boudan, sous le pont-levis joignant la grande cour et le bas de la place de la porcherie (place de la République aujourd'hui), le long donc de la route qui traversait en creux Brissac entre les murailles et l'abrupt de la ville de Brissac. Ce « canal des fossés » (ainsi appelé dans les documents) devait remplacer le vieux canal de décharge inefficace à vider la cuvette de l'étang. Il prit rapidement le nom de « canal de dérivation ». C'est ce canal qui fut voûté en 1803-1804 par le jeune duc Augustin sous le nom « d'aqueduc voûté ».

Extrait du dessin (ci-dessus) de Louis Boudan

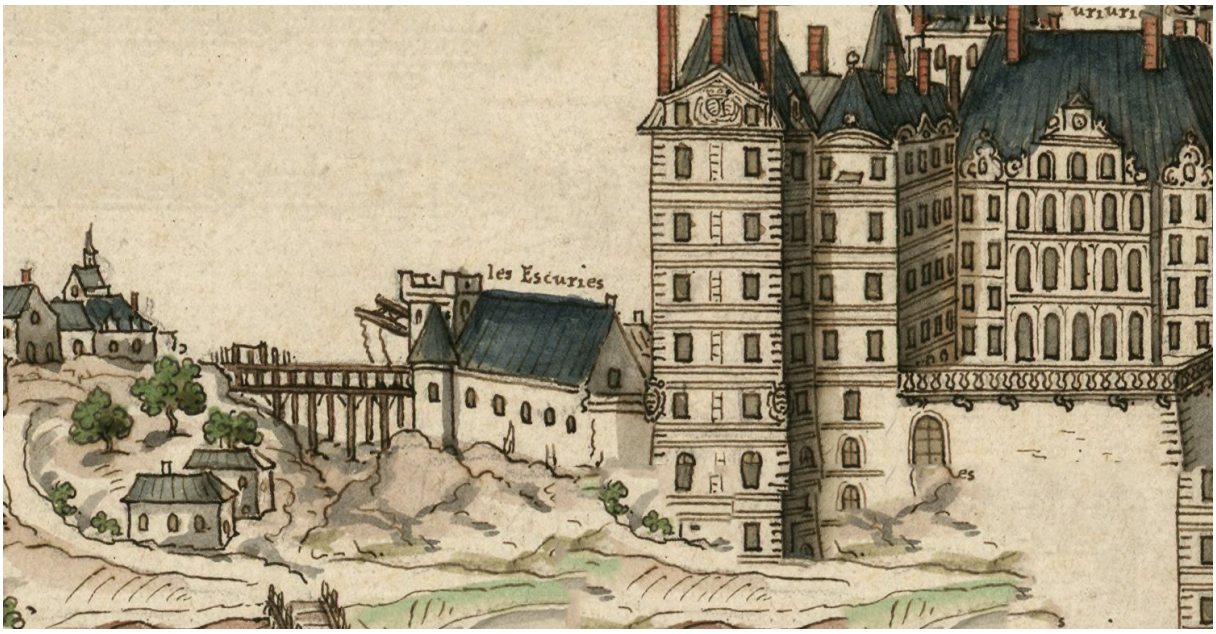

Les entrepreneurs sur-creusèrent donc les vieux fossés et déstabilisèrent la muraille au-dessus. L'un des appuis du pont-levis s'écroula… Les murs des écuries se fissurèrent. L'eau

de Montayer profita de ce nouveau passage pour refouler dans l'ancien étang. Cette affaire provoqua un conflit entre Maupetit et Delaunay, l'intendant reprochant à l'ingénieur son obstination à poursuivre son projet malgré les dégâts provoqués. En 1789, le conflit n'était pas encore tranché comme le montre la lettre ordonnance de Maupetit à Versillé du 14 mai de cette année :

> Je n'ay pas plus été de l'avis du canal de dérivation par les fossés du château que vous, à la première vue, tout homme sensé verra que dans une si grande profondeur les éboulements sont inévitables et peuvent causer les plus grands ravages par la retraite et le refoulement des eaux.
> Il faut donc, Monsieur, vous appliquer très positivement à préférer celui de la bonde de l'étang à travers la chaussée et porter de ce côté toutes les dépenses annuelles, pour dégager tout le trajet de la bonde au lit ordinaire de la rivière par le moulin, (…) M. de Launay ne peut pas être le dernier à trouver ce parti meilleur que celui qu'il avait imaginé par les fossés puisque les événemens ont dû lui faire sentir la légèreté de sa tentative, il a ébranlé et écroulé toutes les parties voisines, a risqué de faire perdre les récoltes, ce qui ne peut jamais arriver par les jardins. D'ailleurs pour conserver ce canal des fossés (…), il faudrait voûter ce canal dans toute la longueur des fossés du château et cette dépense est faite pour effrayer avec raison Mgr (…) Voyez à faire entendre raison doucement et honêtement à M de Launay que je crois assez sage pour abandonner sa propre idée lors qu'elle devient si difficile à pratiquer. Ainsi Monsieur commencez par bien netoyer la voye et le cours par les jardins. J'ay toujours recommandé l'entretien de cette voye, prévoyant bien que l'autre était dangereuse et qu'à tout événement malheureux, celle des jardins par la bonde serait toujours le salut des productions de l'étang.

Ainsi, à la veille de la Révolution, l'ensemble castral est mis à mal. Ses murailles et certains bâtiments de la grande cour commencent à vaciller. Le château lui-même n'est certes pas touché par les travaux d'assèchement, mais la grande cour, les moulins, y compris le moulin neuf (bientôt abandonné lui aussi à cause de son seuil trop élevé) sont impactés par les ouvrages en cours, ainsi que tout l'environnement immédiat de la maison ducale, comme la chaussée des Barrières qui n'a plus aucune utilité, et qui, à terme, est aussi condamnée.

État du château et des bâtiments qui l'entourent

L'office de Delaunay ne concerne pas seulement les travaux de l'étang, mais le duc lui a également confié l'entretien des bâtiments, dont le château. L'ingénieur, peu de temps après son arrivée, fait un *État de la situation du château du Duché Pairie de Brissac, ainsi que des fermes et autres objets en dépendants* suite à la visite qu'il en fait pendant plusieurs jours à partir du 21 octobre 1785. Il décrit une situation d'ensemble assez mauvaise, voire ruineuse pour certains édifices, situation qui rappelle que le duc Louis-Hercule n'habite plus son domaine que par courtes périodes, son logement principal étant à Paris, rue de Grenelle, où il mène la vie d'un grand seigneur. D'ailleurs, Maupetit, depuis Paris, ne cesse d'écrire à Versillé pour lui ordonner d'envoyer au maître tous les fonds disponibles à Brissac dont le duc a grand besoin. Louis-Hercule de Cossé est gouverneur de Paris.

Le château de Brissac

Le château échappe en partie seulement à la dégradation. Si Delaunay écrit en préambule que « tous les murs sont en assez bon état », l'édifice Louis XIII donne toutefois des signes réels de fatigue. L'ingénieur, avec prudence, évoque « quelques ouvertures dont le salpêtre a rongé les jambages et tableaux » (=Parois latérales des portes et fenêtres comprises entre la feuillure et le parement de la façade), « la charpente en très grand nombre et d'une hauteur prodigieuse (qui) a besoin de réparations ». Car la couverture, « en assez bon état », a vieilli et résiste mal aux « grands vents » et « vimères » (ou vimaires : graves intempéries) et n'est réparée à chaque tempête qu'en surface pour éviter de trop grands frais. Cette fragilité face aux intempéries est due à « l'ancienneté du laty » (=lattis, ou latis), peut-être d'origine, « qui ne peut tenir coup aux vimères qu'il est obligé d'essuyer ». Un couvreur a certes la charge du château, mais il fait au plus pressé à chaque épisode de détérioration, « ce qui arrive assez ordinairement ». Il est clair que la toiture, charpente et couverture, après bientôt deux siècles de bons et loyaux services, méritait en 1785 une complète réformation.
Autre signe de l'état de la bâtisse peu avant les événements révolutionnaires, la quasi ruine de la lanterne située sur le principal corps de bâtiment, « faisant décoration » : elle

> est dans le plus mauvais état et néanmoins susceptible de réparations ; cette réparation est bien urgente, car il est même étonnant que cette lanterne subsiste encore. Toute la charpente qui la compose est dans sa plus grande partie pourrie et détériorée en beaucoup d'endroits. Il est à désirer qu'on se décide le plus promptement possible sur son rétablissement, soit dans sa forme actuelle, soit dans une autre, attendu que la chute pourrait occasionner de très grandes dépenses.

La chute de la lanterne sur les toits… L'ingénieur se couvre lui-même en prévenant le duc d'un grave danger. Il n'y a pas que la lanterne, les cheminées aussi menacent…

> Les bottes des cheminées très élevées sont pour la plus grande partie en très mauvais état ; le couronnement des dittes cheminées en entablement de pierres de taille sont très pesantes ; parties sont tombées, d'autres sur le point de le faire ; à beaucoup des dittes cheminées, on pourrait diminuer le volume de leur entablement afin de prévenir leur chute…

Plus on avance dans l'état des lieux de Delaunay, plus on se convainc que la situation du château, à part les murs, n'est guère brillante. L'ingénieur avance à pas comptés et par étapes pour ne pas déplaire frontalement au maître des lieux, son employeur. Car, en fait, le château, en plus de la toiture, est attaqué aussi depuis ses ouvertures :

> La plus grande partie des portes et croisées est en très mauvais état ; les unes sans serrures, et les autres sans vitrages ou rompues de vétusté. Il seroit à désirer qu'on tînt en caisse une somme pour l'entretien de tous ces objets. On n'attendroit pas leur destruction totalle, et une réparation faitte à propos diminuerait beaucoup les détails de la dépense.

En clair, et depuis longtemps, le duché regarde plus à la dépense qu'à l'entretien du château. Dans une lettre du 22 septembre 1783, « Monseigneur » (Louis-Hercule) prévient le régisseur d'alors, Favre, qu'il ne doit pas engager plus de 4000 £ par an pour les réparations, tout en lui donnant des ordres précis : réparer au plus vite la terrasse Bonnivet où stagne l'eau, le mur lézardé qui la soutient, et les voies d'eau du moulin qui courent dessous ; en réparer aussi le pavé avec des pierres de taille. Favre doit encore consolider les gros murs de la cour : « relever et araser à environ deux pieds au-dessus du

terrein de la cour devant le château les murs d'enceinte vers l'étang et agréer les autres ; faire des reprises au pied des gros murs vers les fossés à l'angle de la petite cour ; … ; faire couvrir de pierres d'ardoize les murs d'appui proche l'entrée du château ; … ; faire prendre des pierres longues dans les murs à démolir des portes de ville, de murs anciens au bas de l'étang, des vestiges de l'ancien parc… » Louis-Hercule presse aussi son régisseur « de rétablir les fenêtres du château », « une nécessité indispensable », et autorise pour cela l'abattage de douze chênes pour les façonner ainsi que leurs dormants. Cependant, en 1785, l'état des ouvertures ne semble pas avoir changé. Que pouvaient en effet les 4000 £ pour tout cela, sachant qu'il fallait payer en outre le couvreur, le menuisier, le vitrier et assumer toutes les dépenses ordinaires ou occasionnées par des événements imprévus, comme ce vimaire du 2 octobre 1789 qui mit à mal les charpentes, en particulier celles des granges de la grande cour qu'il fallait entièrement reprendre ?
L'ingénieur, dans son rapport, ne s'est guère attaché à décrire l'intérieur du bâtiment, ce qui surprend, sauf pour dire qu'il y a « beaucoup de réparations à faire », surtout de menuiserie, pour lesquelles il recommande qu'un menuisier soit en contrat à l'année pour l'entretien des appartements dont les portes et croisées sont très abîmées.
Le château est donc mal entretenu, ce que Delaunay dit à demi-mots pour ne mettre en cause personne, ni les intendants successifs, ni le maître. On imagine l'humidité qui devait s'introduire dans la demeure, et les dégâts conséquents. En hiver, la vie de château devait être un peu rude.

Bâtiments de l'espace castral

Il existe deux petits pavillons à l'entrée de la petite cour, devant le château ; l'un sert de prison, ses serrures ont été « raccommodées » en 1785, mais pas la maçonnerie qui pourtant le nécessite. L'autre pavillon héberge le garde suisse, et se trouve en bon état.
La situation des bâtiments et édifices disposés dans et autour de la grande cour est bien différente. À l'est, la Capitainerie (« un corps de bâtiments de différentes formes ») est « en très mauvais état, pour les murs, la charpente et la couverture ». « On entretient du mieux possible le tout pour faire durer. » Au sud, la grange et les écuries, dans un seul corps de bâtiments, sont dans le même état que la Capitainerie, de même que les remises et la buanderie à l'ouest (en deux corps de bâtiment). Rien n'est prévu pour les sauver.

Plan de l'environnement du château
réalisé par Nicolas Asseray
selon un plan terrier de 1764
(pris dans son article des *Archives d'Anjou*)

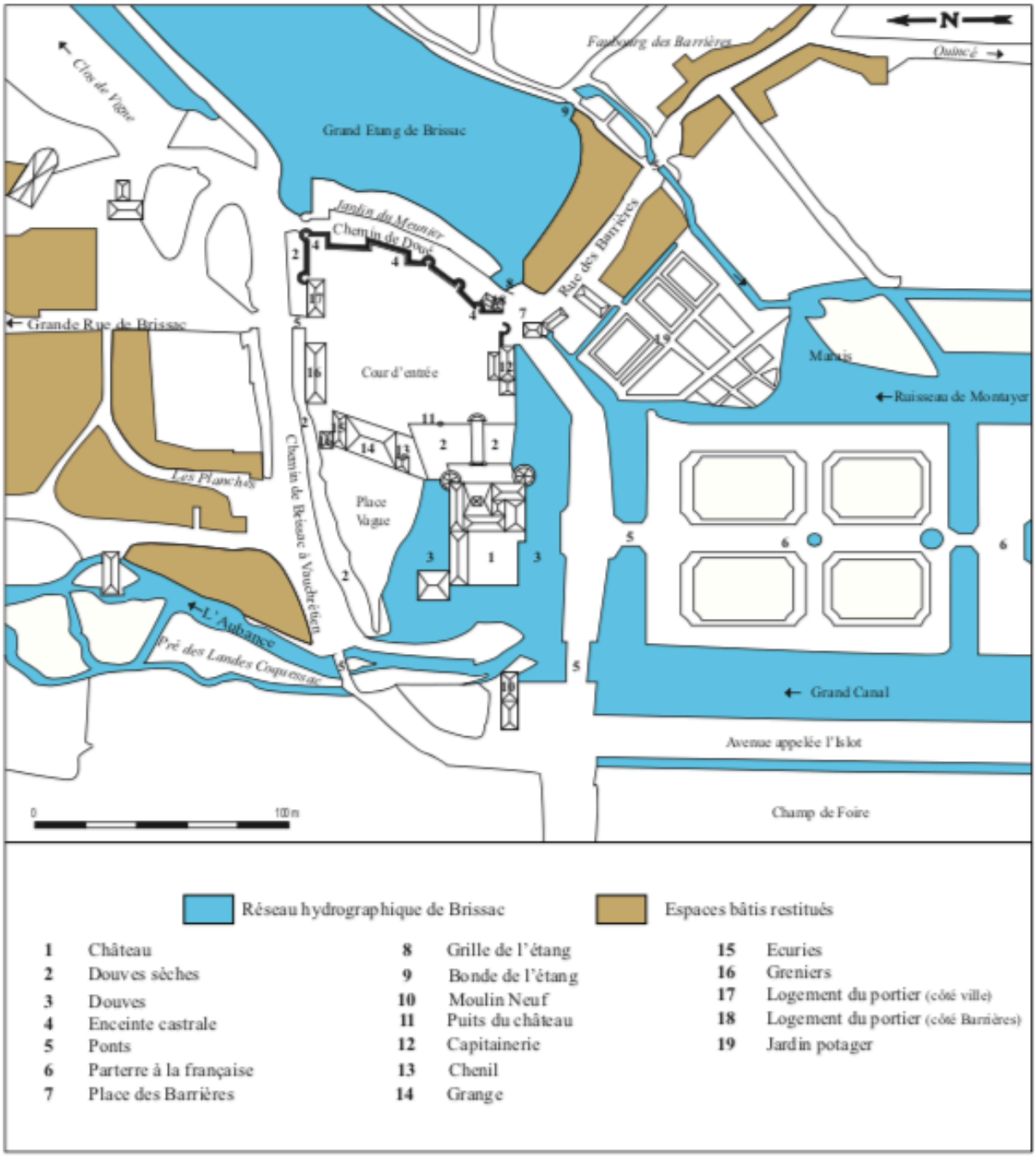

La grande cour médiévale elle-même menace ruine. Ses lourdes murailles qui surplombent la route de Doué, sur lesquelles, au nord, repose le haut pont-levis, ces murs sont en très mauvais état : « il en tombe journellement quelques parties. » Rien n'est prévu non plus pour les sauver, alors que le creusement des fossés au sud, au-dessus du pont-levis, pour réaliser le canal de dérivation capable de mieux assécher l'étang a déstabilisé encore un peu plus ces murailles et les bâtiments qui sont au-dessus (voir ci-

dessus). L'ingénieur là-dessus ne dit mot… Il en est responsable ! Il semble d'ailleurs qu'il a fait déjà son deuil de ces belles structures de pierres héritées du passé, car Delaunay a déjà en 1785 le projet « de la grande route » qui permettra de monter en lacets l'abrupt de Brissac qui est en face.

Bâtiments du duché proches du château

L'état des bâtiments du duché est variable, en fonction de leur utilité et des revenus procurés par les baux. En 1785, la chaussée des Barrières, toujours en place (la chaussée ne retient plus les eaux du grand étang vidé la même année), comprend quatre maisons appartenant au domaine, « en aucune manière susceptibles de réparation ». Le moulin établi sur la chaussée, avec double corps de bâtiment, est « en bon état », mais « au chaumage » depuis novembre 1784. Son bail était donc important, mais le meunier privé d'eau au pied du château ne peut plus compter que sur le moulin à vent de l'étang (juste en bordure du parking actuel du parc d'attraction) dont on vient de changer la porte d'entrée prête à tomber… Le moulin-neuf au pied du château est bon état, temporairement au chômage depuis le 1er mai 1785 puisque Delaunay, au moment où il écrit son rapport, prévoit de le remettre en eau, ce qu'il fera pendant l'hiver suivant, pour bientôt l'abandonner (voir ci-dessus). Le four banal, en bas du Minage, « composé d'un corps de bâtiment avec un bas-côté » est en « assez bon état » pour les murs, mais en très mauvais pour la couverture. C'est donc toujours la même litanie (il serait facile de poursuivre avec Montayer, l'Hermitage, etc.) qui donne une image très dégradée du domaine du duché pairie à la veille de la Révolution.

Ce n'est donc pas la Révolution qui a porté les premiers coups au château, aux murailles de la grande cour, à tout l'environnement médiéval de la bâtisse seigneuriale. Mais un manque d'entretien évident, malgré les signaux d'inquiétude envoyés au maître par les régisseurs successifs. Le duché de Brissac, le marquisat de Thouarcé ont approvisionné en fonds le duc résidant à Paris. La mise en séquestre du domaine par la République et l'hébergement des troupes ont fait le reste.
Marcel Grandière, juillet 2018